



ÉDITO du Président

Ce 50^{ème} numéro souligne notre engagement constant pour un environnement sain et durable. Chaque action vise à préserver nos ressources et réduire notre empreinte écologique.

La modernisation de la déchèterie de Coulommiers, soutenue par la Région Île-de-France, améliorera l'accueil, la sécurité des installations et la valorisation des déchets. Les dépôts seront facilités, sécurité renforcée et espace réemploi créé. Ces travaux conséquents nécessiteront une fermeture temporaire pour six mois. Merci de votre compréhension.

Le tri des déchets restent un geste essentiel. Certaines erreurs (piles, métaux, objets piquants, protoxyde d'azote) sont dangereuses. Une règle simple à adopter : dans la poubelle jaune, UNIQUEMENT papiers et emballages. Un tri rigoureux garantit performance et sécurité.

Enfin le compostage partagé est une démarche éco-citoyenne participant au renforcement du lien social. Le SMITOM déploie ces sites permettant à chacun de trier ses biodéchets sans jardin.

Ensemble, poursuivons nos efforts pour construire un avenir plus durable.



Pascal Hiraux -
Président du SMITOM
du Nord Seine-et-Marne

LA SOLUTION POUR NOS DÉCHETS

Avec le SMITOM, j'agis pour mon environnement !

À LA UNE

LA DÉCHÈTERIE DE COULOMMIERS
s'étend, s'agrandit et se modernise
pour mieux vous servir !



Avec le soutien de la Région Île-de-France  **Région Île-de-France**

Le SMITOM du Nord Seine-et-Marne entreprend un vaste programme de modernisation de la déchèterie de Coulommiers, la plus fréquentée de son réseau, avec plus de 40 000 usagers annuels.

POURQUOI CES TRAVAUX ?

Ces travaux d'envergure visent à améliorer l'accueil, la sécurité, la gestion des flux et la valorisation des déchets, en réponse à une demande croissante et aux capacités actuelles limitées du site.

DES AMÉLIORATIONS CONCRÈTES

Moins d'attente : double file d'attente et voie de refus pour un accès plus fluide.

Des dépôts facilités : 5 quais supplémentaires équipés de dispositifs de chargement mécanisé pour permettre le dépôt au sol des végétaux et des gravats.

Plus de sécurité : circulation améliorée, clôture électrifiée et vidéosurveillance.

De nouveaux services : création d'un local dédié au réemploi.



À partir du mardi 7 avril 2026, la déchèterie sera temporairement fermée pour une durée estimée à **six mois**.

OÙ VOUS RENDRE DURANT CES TRAVAUX ?

Durant cette période, nous vous invitons à vous rendre dans les déchèteries de **Jouy-sur-Morin** (horaires élargis) et de **Nanteuil-lès-Meaux**.

HORAIRES DES DEUX SITES À PARTIR DU 7 AVRIL 2026



Du lundi au vendredi :
10h00 - 17h45

Samedi : 09h00 - 17h45

Dimanche : 09h00 - 11h45



CES ERREURS DANGEREUSES POUR LES CENTRES DE TRI

Saviez-vous qu'une simple erreur de tri peut parfois avoir de fâcheuses conséquences ? La poubelle jaune est notre alliée pour le recyclage du papier et des emballages, mais certains objets, pourtant inoffensifs en apparence, peuvent y créer de véritables problèmes.

Découvrons ensemble comment bien trier pour protéger nos centres de recyclage et l'environnement !

✗ DES ERREURS DE TRI AUX CONSÉQUENCES INATTENDUES

Chacun d'entre nous souhaite bien faire, mais il arrive que des objets non adaptés se glissent dans la poubelle jaune. Par exemple, une pile au lithium, oubliée dans un jouet ou un petit appareil, peut provoquer un incendie dans un centre de tri, comme cela a déjà pu se produire. Ces incidents, bien que rares, sont dangereux et peuvent mettre en péril la sécurité des travailleurs et l'efficacité du recyclage.

Pour assurer un fonctionnement optimal de nos filières de recyclage et prévenir tout risque, **il est impératif d'exclure certains matériaux de la poubelle jaune.**

LA RÈGLE D'OR POUR UN TRI RÉUSSI : SIMPLE ET EFFICACE !

Pour éviter ces désagréments et faire du tri un geste simple et sûr, souvenez-vous de cette règle d'or :

>> Dans la poubelle jaune, je ne mets QUE du papier et des emballages.

C'est aussi simple que ça !

En adoptant des pratiques de tri rigoureuses, nous contribuons collectivement à la performance de nos systèmes de recyclage, à la sécurité de nos équipes et à la préservation de notre environnement.



Pour assurer un fonctionnement optimal de nos filières de recyclage et prévenir tout risque, il est impératif d'exclure certains matériaux de la poubelle jaune.



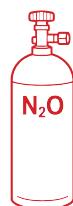
Les piles et batteries (y compris les piles boutons) : leur composition chimique présente un risque d'inflammation et nécessite une collecte spécifique pour un traitement sécurisé.



Les outils et objets métalliques non destinés à l'emballage : ces éléments peuvent causer des dommages matériels importants aux équipements de tri, entraînant des interruptions et des coûts de maintenance supplémentaires.



Les objets piquants ou tranchants (ex. : seringues) : Ils représentent un danger direct pour la sécurité du personnel manipulant les déchets.



Les bouteilles de protoxyde d'azote : sous pression, ces contenants peuvent exploser, constituant un risque majeur pour les installations et les travailleurs.

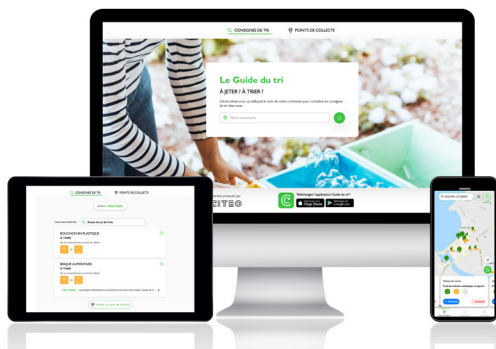


Ne vous fiez pas toujours au matériau (plastique, métal) mais plutôt à la fonction de l'objet. Si ce n'est pas un emballage ou du papier, il a probablement sa place ailleurs.

>> UN DOUTE SUR LE TRI ? Téléchargez l'application Guide du tri de Citeo <<



**Le module web
Guide du tri**
www.citeo.com



**L'application
Guide du tri**

Disponible sur
App Store

DISPONIBLE SUR
Google play

LE COMPOSTAGE PARTAGÉ : UNE DÉMARCHÉ ÉCOLOGIQUE ET CITOYENNE

Le tri des biodéchets représente un enjeu majeur pour la préservation de l'environnement et la promotion d'une économie circulaire. **Ces matières, trop souvent considérées comme des déchets, représentent en réalité une ressource précieuse pour le compostage.**

Dans cette optique, le SMITOM du Nord Seine-et-Marne s'engage activement dans le déploiement de sites de compostage partagé, offrant ainsi à l'ensemble des citoyens la possibilité de participer à cette initiative écologique, même en l'absence de jardin individuel. Il finance l'ensemble du dispositif et son suivi.

DE QUOI S'AGIT-IL ?

Le compostage partagé consiste à installer des bacs de compost accessibles à tous dans un espace commun : au pied d'un immeuble, dans une résidence, un jardin partagé ou près d'un équipement public. Les habitants volontaires y déposent leurs biodéchets et participent ainsi à une démarche écologique et locale.

QUI PEUT INITIER LA DÉMARCHÉ ?

L'initiative de mise en place d'un site de compostage partagé peut émaner de diverses entités ou groupes de citoyens :

- Les collectivités territoriales (communes) ;
- Les associations locales ;
- Les bailleurs sociaux ou privés ;
- Les résidences collectives.



UNE DÉMARCHÉ LOCALE, CITOYENNE ET CRÉATRICE DE LIEN SOCIAL

Au-delà de son aspect purement technique de tri des déchets, le compostage partagé est **une initiative qui favorise le lien social et l'engagement citoyen**. C'est un moyen simple et convivial d'agir concrètement pour l'environnement, tout en renforçant les interactions entre les habitants et les référents de site : des bénévoles formés par le SMITOM qui sont garants du bon fonctionnement du processus de compostage.



MISE EN PLACE D'UN SITE DE COMPOSTAGE PARTAGÉ EN 5 ÉTAPES CLÉS

La mise en place d'un site de compostage partagé, encadrée par le SMITOM, se déroule en plusieurs phases clés :

- 1 **CONTACT INITIAL** : la structure intéressée sollicite le service Prévention du SMITOM par mail : prevention@smitom-nord77.fr
- 2 **DIAGNOSTIC** : une étude est menée pour définir l'emplacement, les équipements et les besoins spécifiques.
- 3 **CONVENTION** : un accord est signé entre le SMITOM et la structure porteuse.
- 4 **INSTALLATION ET FORMATION** : le site est mis en place, accompagné de sensibilisations pour les utilisateurs et référents.
- 5 **SUIVI** : Le SMITOM assure un accompagnement continu avec les référents du site.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Près d'un tiers de nos déchets ménagers est constitué de biodéchets, tels que les épluchures, le marc de café ou les restes de repas.

VIEILLE CHAUSSETTE, LE BAC JAUNE, C'EST PAS POUR NOUS !



J'LE SENTAIS !

© AGENCE ZIGZAG 2023 / Crédits photos : Adobe Stock

**SEULS LES PAPIERS ET LES EMBALLAGES
VONT DANS LE BAC DE TRI.**



Directeur de publication :

Pascal Hiraux, Président du
SMITOM

Comité de rédaction :

Michelle Brun, Justine Barthe,
Cécile Roffi, Méhdi Le Mero

Impression :

Imprimerie Willaume Egret
sur papier recyclé

Contact :

contact@smitom-nord77.fr
Tél. : 01.60.44.40.03

En partenariat avec :

